

ERRATUM

Veuillez prendre note que l'avis public paru dans ce journal les 22 et 23 juin 2026, relativement à l'entrée en vigueur des règlements adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 15 juin 2026, aurait dû apparaître dans l'édition du 23 juin uniquement et que les règlements qui y sont mentionnés sont entrés en vigueur à cette date.

Fait à Montréal, le 29 juin 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat